Notice explicative du Budget primitif 2024

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 - remboursements sur rémunération du personnel (013) **7 000.00 €**

Remboursement des traitements des agents en arrêt de travail par l'assurance statutaire de la commune

Ce chapitre est habituellement évalué à 15 000 € par an. Son exécution est variable en fonction des arrêts de travail constatés au cours de l'année. Il y a eu moins de recettes en 2023. On propose donc de réduire la prévision de recettes pour 2024 à 7 000 €.

Chapitre 70 : produits des services et domaine (70) **252 400.00 €**

Revenus des services : cantine, garderie, étude, médiathèque, concessions, loyer des antennes ...
Ce chapitre comprend également les remboursements de Chartres métropole pour les frais de fonctionnement du Dojo, du CLSH, du RAM et de la zone d'activité.
Comprend également le remboursement du budget du CCAS (pour les moyens mis à disposition : administratif, technique et entretien).

Les prévisions sont inférieures d'environ 4 K € par rapport au BP2023 : retrait de l'antenne Bouygues du clocher de l'église donc perte d'une recette domaniale.

Chapitre 73 : Impôts et Taxes **333 000.00 €**

La M57 comprend désormais 2 chapitres 73 et 731 :
73 : impôts et taxes comprenant l'attribution de compensation de chartres métropole + dotation de solidarité communautaire + le fonds de péréquation sur les droits de mutation qui était antérieurement au chapitre 74.
731 : fiscalité locale (voir ci-dessous)

Chapitre 731 : Fiscalité locale **1 003 000.00 €**

Le nouveau chapitre 731 comprend les produits fiscaux (dont le montant sera voté en mars 2024) et les droits de place (qui étaient auparavant au chapitre 70)

Chapitre 74 : Dotations de l'Etat et participations **455 000.00 €**

La DGF et les dotations d'état sont évaluées à hauteur des montants prévus au BP 2023. Les montants seront connus au mois de mars.

Ce chapitre comprend également les remboursements de l'Etat d'exonérations d'impositions diverses et les dotations pour le fonctionnement France services, désormais prévues à 40 K €, et la délivrance des titres d'identité (9 K €).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion **445 760.00 €**

Location des salles des fêtes, des logements, de l'étang, du dojo, de la poste, du gîte etc.
Ce chapitre comprend aussi les divers produits de gestion dont le bonus attendu de la concession Dolmont (358 K €) et les subventions obtenues de l'étude Bourg-centre pour un total de 37 760 €.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - charges à caractère général **800 000.00 €**

Comprend l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services et à l'entretien des bâtiments.
Certaines dépenses sont connues et relativement fixes (maintenance, abonnements..) ; d'autres peuvent être très variables d'une année sur l'autre (réparations de matériel, véhicules, bâtiments).

Compte tenu de l'incertitude sur le coût des fluides, une enveloppe de 700 K € avait été prévue au BP2023 et 100 K rajouté au BS2023 pour financer l'étude de revitalisation bourg-centre. L'étude sera financée sur l'exercice 2024 pour montant de 56 640 € TTC.
Il convient également de prévoir le premier gros entretien de l'ancien terrain de camping.

Chapitre 012 - charges de personnel **1 120 000.00 €**

Montant estimé des charges pour le personnel titulaire et contractuel, qui comprend également les heures supplémentaires pour l'entretien du gîte, des remplacements éventuels pour absence...

Ce montant comprend le personnel actuellement en poste, et prend en compte les mesures salariales déjà votées : hausse du point d'indice en juillet 2023, la revalorisation des premiers échelons de la catégorie C, et l'attribution au 1e janvier 2024 de 5 points d'indice pour tous les agents publics.
Ce montant comprend également l'attribution de la prime inflation (coût total estimé à 15 000 €).

Chapitre 014 – atténuation de produits **5 000.00 €**

Ce chapitre comprend des reversements : exonération jeunes agriculteurs, versement au FPIC, reversement de la taxe de séjour à Chartres métropole, et reversement du tiers des concessions au cimetière vers le budget du CCAS.

Chapitre 65 - charges de gestion courante **243 383.00 €**

Comprend la licence pour les logiciels métiers de la mairie, une provision pour des admissions en non valeur, des frais d'écolage, les indemnités des élus, les frais de formation pour les élus etc.
La licence des logiciels Berger-Levrault est en hausse de 7 000 € comprenant l'installation et l'abonnement annuel au futur portail familles.

Comprend également les subventions versées aux associations : en 2024 toutes les subventions seront versées par le budget principal. L'enveloppe totale est en hausse de 5% par rapport à 2023 soit un total de 54 850 €.

Comprend les subventions d'équilibre versées au budget du CCAS (35 675 € dont 10 000 € sont prévus en reversement au budget principal) et à celui de la caisse des écoles (29 008 €). Pour information la participation de la mairie à l'organisation du voyage scolaire à Guédelon est financée par les excédents du budget de la caisse des écoles et la participation habituelle de la mairie aux frais de transport.

Chapitre 66 - Charges financières **5 000.00 €**

Remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles **1 500.00 €**

Remboursement éventuel des arrhes sur les locations encaissées en n-1.

Article 023 - Virement à l'investissement **316 177 €**

Possibilité d'autofinancement de la section d'investissement, qui résulte de la différence entre les recettes estimées de fonctionnement et les dépenses estimées de fonctionnement.
L'autofinancement sera revu au moment du budget supplémentaire.

Chapitre 042 – opérations d'ordre **5 100.00 €**

Amortissement sur 5 ans des subventions versées et des études pour le PLU : cette dépense de fonctionnement apparaît aussi en recette d'investissement.

Section d'investissement

Recettes d'investissement

Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserve **100 000.00 €**

Comprend :

- le FCTVA : remboursement d'une partie de la TVA (16.404%) sur les investissements de l'année n-1
- les taxes d'aménagement : taxes perçues sur la création de surfaces déclarées sur les permis de construire et déclaration de travaux. Le montant est liquidé par les services de l'état. Le montant réel sera connu en mars.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement **213 750.00 €**

Les soldes des subventions sur les travaux d'extension du restaurant scolaire et de l'achat du camping

Chapitre 024 - produits de cessions d'immobilisations **88 560.00 €**

Prévisions de vente du lot 4 des Rousserolles

Article 021 - Virement de la section de fonctionnement **316 177.00 €**

Versement de la section de fonctionnement permettant l'autofinancement des investissements.

Chapitre 040 – opérations d'ordre **5 100.00 €**

Les amortissements prévus pour la même somme en dépenses de fonctionnement

Dépenses d'investissement

Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserve **1 587.00 €**

Crédit nécessaire au remboursement éventuel de taxe d'aménagement en cas de renonciation à permis de construire

Chapitre 16 : Remboursement du capital **140 000.00 €**

Remboursement du capital des emprunt

Chapitre 21 : immobilisations corporelles **582 000.00 €**

Les travaux prévus au budget primitif 2024 sont les suivants :

- travaux renouvellement foot et éclairage : 528 000 € (sur 650 000 € évalués)
- mission SPS pour le foot : 2 000 €
- achat d'un praticable pour le gymnase : 12 000 €
- achat d'un camion pour les ateliers : 33 000 €
- matériel pour les services techniques : 7 000 €

Au budget supplémentaire il faudra ajouter des crédits sur les travaux au foot, en fonction des résultats de l'appel d'offre, ainsi que le projet de réaménagement de la rue de Dolmont pour un montant estimé de 207 000 €.

Seront inscrits en reste à réaliser à la fin de l'exercice 2023 les travaux en cours ou projets engagés, qu'il conviendra de reprendre aussi au budget supplémentaire 2024 :

- Travaux d'agrandissement du restaurant scolaire : solde à déterminer
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux au stade de foot : 17 000 €
- Jonction Veil Pasteur : 161 000 € en dépenses et en recettes
- Achat de l'ancien terrain de camping : 250 000 € (achat + frais d'acte)
- Etudes pour la création d'une passerelle en centre-bourg : 2 400 €
- containers aux Rousserolles : 60 000 €

BUDGET PRIMITIF 2024
FONCTIONNEMENT

chapitre	RECETTES	compte administratif 2022	Budget primitif 2023	BS 2023	Budget cumulé 2023	Budget primitif 2024
013	Remboursement sur rémunération personnel	24 221,14 €	15 000,00 €		15 000,00 €	7 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	306 966,14 €	256 900,00 €		256 900,00 €	252 400,00 €
73	Impôts et Taxes	1 261 569,63 €	1 214 000,00 €		1 214 000,00 €	333 000,00 €
	Fiscalité locale					1 003 000,00 €
74	Dotations de l'Etat et participations	589 200,65 €	486 000,00 €	5 000,00 €	491 000,00 €	455 000,00 €
75	Autres produits	87 264,59 €	60 000,00 €		60 000,00 €	445 760,00 €
76	Produits financiers	5 627,80 €				
77	Produits exceptionnels	87 157,68 €				
78	Reprise sur amortissements					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 362 007,63 €	2 031 900,00 €	5 000,00 €	2 036 900,00 €	2 496 160,00 €
014	Atténuation de produits					
042	opérations d'ordre entre sections	24 309,67 €				
002	résultat reporté n-1	979 927,60 €		956 073,83 €	956 073,83 €	
	TOTAL	**3 366 244,90 €**	**2 031 900,00 €**	**961 073,83 €**	**2 992 973,83 €**	**2 496 160,00 €**

chapitre	DEPENSES	compte administratif 2022	Budget primitif 2023	BS 2023	Budget cumulé 2023	Budget primitif 2024
011	Charges à caractère général	532 558,23 €	700 000,00 €	100 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
012	Charges de personnel	1 005 324,53 €	1 030 000,00 €	15 000,00 €	1 045 000,00 €	1 120 000,00 €
014	Atténuation de produits	12 711,96 €	5 000,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €
65	Charges de gestion courante	201 129,35 €	230 637,00 €	3 520,72 €	234 157,72 €	243 383,00 €
66	Charges financières	13 624,39 €	10 000,00 €		10 000,00 €	5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles		1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 765 348,46 €	1 977 137,00 €	118 520,72 €	2 095 657,72 €	2 174 883,00 €
023	Virement à l'Investissement		48 763,00 €	842 553,11 €	891 316,11 €	316 177,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	69 997,23 €	6 000,00 €		6 000,00 €	5 100,00 €
	TOTAL	**1 835 345,69 €**	**2 031 900,00 €**	**961 073,83 €**	**2 992 973,83 €**	**2 496 160,00 €**

Mairie de Saint Georges sur Eure

ETAT DU PERSONNEL DETAILLÉ - SITUATION AU 01/12/2023

FILIERE	GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	AGENTS	H HEBDO
SERVICES ADMINISTRATIFS				
ADMINISTRATIVE	ATTACHE PRINCIPAL	A	x	TC
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR PPAL 1e cl	B	x	TC
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR	B	x	TC
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1e cl	C	vacant	TC
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2e cl	C	vacant	TC
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	x	TC
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	x	TC
CDD DE PROJET	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	vacant	15,5
CDD	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	x	22
CDD	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	x	18,5
SERVICES TECHNIQUES				
TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL 1e cl	B	x	TC
TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE PPAL	C	vacant	TC
TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE	C	x	TC
TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE	C	x	TC
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2e cl	C	x	TC
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2e cl	C	vacant	TC
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	x	TC
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	x	TC
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	x	TC
APPRENTI	APPRENTI	C	x	TC
APPRENTI	APPRENTI	C	à pourvoir	TC
ENTRETIEN DES BATIMENTS				
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	x	28,5
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	x	33
RESTAURATION SCOLAIRE				
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2e cl	C	x	33,5
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	x	28,23
ATSEM ECOLE MATERNELLE				
TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE	C	x	TC
TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE	C	x	TC
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	C	x	TC
CDD	ADJOINT TECHNIQUE	C	poste ATSEM 4e classe (vacant)	15,5
SPORTS / PERISCOLAIRES				
SPORTIVE	EDUC TERRIT DES APS PPAL 1e cl	B	x	27,46
SOCIALE	AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1e cl	C	x	25
CDD	ADJOINT TECHNIQUE	C	x	22
CDD	ADJOINT TECHNIQUE	C	x	21,5
CDD	ADJOINT D'ANIMATION	C	x	22
CDD	ADJOINT D'ANIMATION	C	x	6,5
MEDIATHEQUE				
CULTURELLE	ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1e cl	C	x	30
CULTURELLE	ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2e cl	C	vacant	30

TOTAL GENERAL **29 postes pourvus**

Bilan annuel des indemnités de fonction dont bénéficient les élus

(article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales)

Année 2023

NOM	**Indemnités de fonction mandat municipal en euros brut annuel**	**Indemnités de fonction mandat communautaire en euros brut annuel**	**Indemnités de fonction Conseil d'administration SPL C'Chartres Tourisme**
GAULLIER Jacky	23 844.99	2 920.08	375.00
MAILLY Françoise	12 556.44		
BOURGOGNE Jacky	9 636.36		
GUYET Isabelle	9 636.36		
ROBERT Xavier	9 636.36		
PICHOT TOURTAUD Delphine	9 636.36		
TESTE Jérôme	9 636.36		
TOTAL	**84 583.23**	**2 920.08**	**375.00**

BUDGET PRIMITIF 2024
INVESTISSEMENT

chapitre	RECETTES	compte administratif 2022	Budget primitif 2023	TOTAL BS 23	Budget cumulé 2023	Budget primitif 2024
10	dotations (affectation excédent fonctionnement n-1, FCTVA, taxe d'aménagement)	372 260,20 €	57 000,00 €	574 825,38 €	631 825,38 €	100 000,00 €
13	subventions	75 563,00 €		93 750,00 €	93 750,00 €	213 750,00 €
16	emprunts nouveaux			0,00 €		
20	immobilisations incorporelles			0,00 €		
024	produits de cession		88 560,00 €	72 440,00 €	161 000,00 €	88 560,00 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	447 823,20 €	145 560,00 €	741 015,38 €	886 575,38 €	402 310,00 €
021	virement de la section de fonctionnement		48 763,00 €	842 553,11 €	891 316,11 €	316 177,00 €
040	opérations d'ordre (amortissements)	69 997,23 €	6 000,00 €		6 000,00 €	5 100,00 €
041	opérations patrimoniales					
001	résultat reporté n-1	115 961,39 €		194 824,62 €	194 824,62 €	
	TOTAL	**633 781,82 €**	**200 323,00 €**	**1 778 393,11 €**	**1 978 716,11 €**	**723 587,00 €**

chapitre	DEPENSES	compte administratif 2022	Budget primitif 2023	TOTAL BS 23	Budget cumulé 2023	Budget primitif 2024
10	remboursement dotations		1 500,00 €		1 500,00 €	1 587,00 €
16	Remboursement capital	183 470,85 €	180 000,00 €		180 000,00 €	140 000,00 €
20	immobilisations incorporelles	7 237,07 €				
204	subventions d'équipement					
21	immobilisations corporelles	223 939,61 €	18 823,00 €	1 718 393,11 €	1 737 216,11 €	582 000,00 €
23	immobilisations en cours			60 000,00 €	60 000,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	414 647,53 €	200 323,00 €	1 778 393,11 €	1 978 716,11 €	723 587,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	24 309,67 €				
041	opérations patrimoniales					
001	résultat reporté n-1					
	TOTAL	**438 957,20 €**	**200 323,00 €**	**1 778 393,11 €**	**1 978 716,11 €**	**723 587,00 €**

BUDGET PRIMITIF 2024

INVESTISSEMENT - détail des chapitres

RECETTES		DEPENSES	
FCTVA	70 000,00	REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT	1 587,00
TAXE AMENAGEMENT	30 000,00	SOUS TOTAL CHAPITRE 10	1 587,00
SOUS TOTAL DOTATIONS CHAPITRE 10	100 000,00	REMBOURSEMENT DU CAPITAL	140 000,00
solde SUBV cantine ETAT	94 500,00	SOUS TOTAL EMPRUNTS CHAPITRE 16	140 000,00
solde SUBV cantine AGGLO	45 000,00	TRAVAUX FOOT	528 000,00
solde SUBV cantine CD28	19 250,00	SPS FOOT	2 000,00
solde SUBV achat terrain camping AGGLO	55 000,00	PRATICABLE GYMNASE	12 000,00
SOUS TOTAL CHAPITRE 13	213 750,00	ACHAT VEHICULE	33 000,00
vente lot 4 Rousserolles	88 560,00	MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	7 000,00
SOUS TOTAL CHAPITRE 024	88 560,00	SOUS TOTAL OPERATIONS CHAPITRE 21	582 000,00
VIREMENT DE SECT. FONCTIONNEMENT	316 177,00		
SOUS TOTAL CHAPITRE 021	316 177,00		
AMORTISSEMENTS	5 100,00		
SOUS TOTAL OP. ORDRE CHAPITRE 040	5 100,00		
TOTAL	723 587,00	TOTAL	723 587,00

ANNEXE DETTE AU 01/01/2024

Nom de l'emprunt	Organisme prêteur	Date de signature	Nominal	Taux fixe en pourcentage	Capital restant dû au 01/01	Capital restant dû au 31/12	Durée du prêt	Durée résiduelle	dernière année	2024		
								en années		Capital	Intérêts	Échéance
Cœur de Village 2	Dexia	2008	300 000 €	variable LEP (env 2,5)	15 000,00 €	0,00 €	16	1	2024	15 000,00	1 000,00	16 000,00
Rue Jean Moulin et Terrain de football	Crédit Agricole	2010	1 000 000 €	3,07	83 333,34 €	16 666,70 €	15	2	2025	66 666,64	1 792,00	68 458,64
Travaux infrastructure 2015	Crédit Agricole	2015	500 000 €	1,46	124 999,97 €	83 333,30 €	12	3	2026	41 666,67	1 825,00	43 491,67
Eglise ARSI 2	Conseil Départemental	2009	79 084 €	0	10 544,49 €	5 272,22 €	15	1	2025	5 272,27		5 272,27
Emprunt Salle multi activités intergénérationnelle	CARSAT	2016	155 939 €	0	101 085,50 €	93 309,70 €	20	13	2036	7 775,80		7 775,80
TOTAL			**2 035 023 €**		**334 963,30**	**198 581,92**				**136 381,38**	**4 615,83**	**140 997,21**

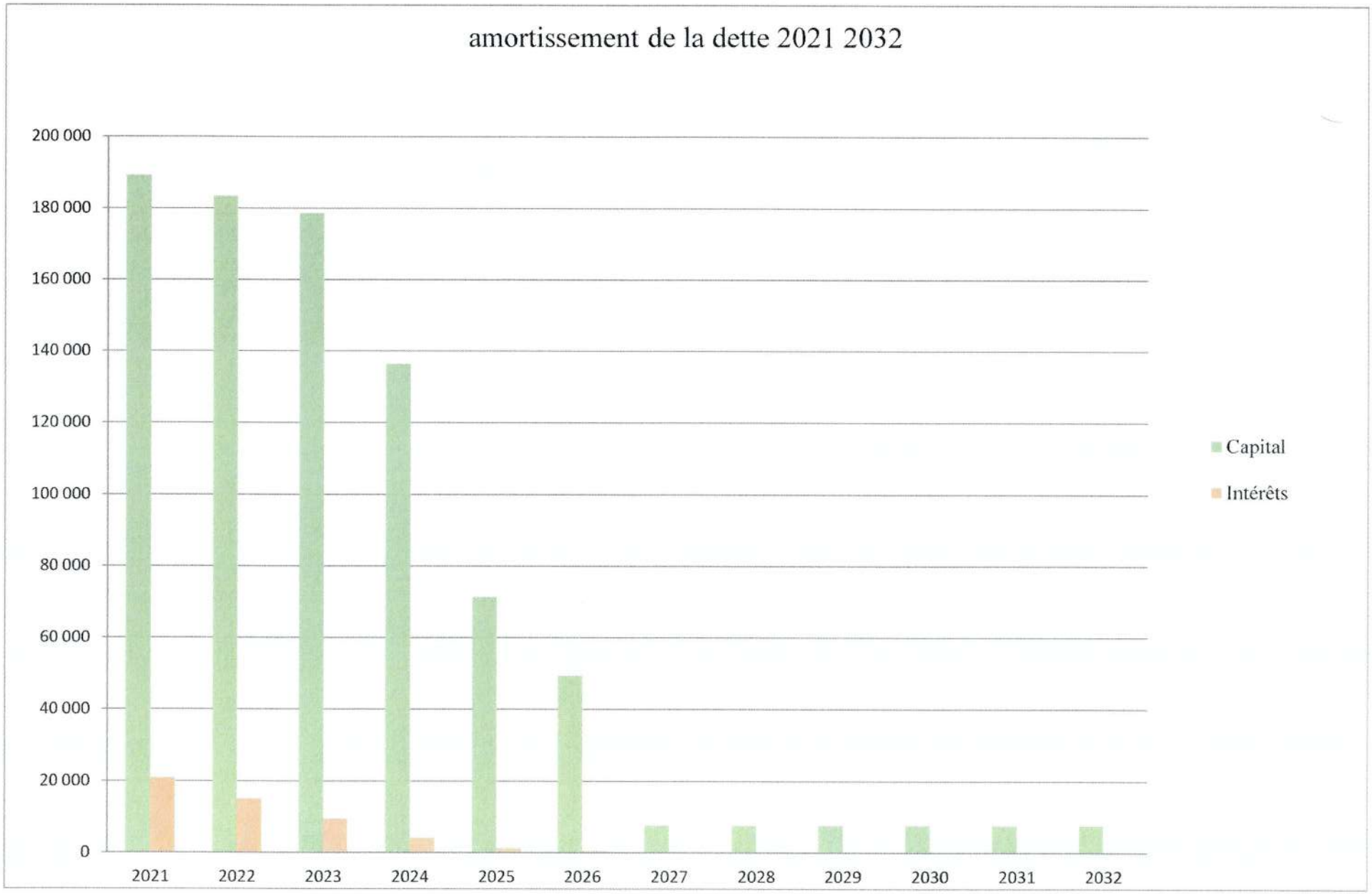
amortissement de la dette 2021 2032
200 000
180 000
160 000
140 000
120 000
100 000
80 000
60 000
40 000
20 000
0
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
Capital
Intérêts